

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°23 - publié le 15 janvier 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 11

REUNION DU 07/01/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Pierre FAURIE, Gérard FANTIN
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER N° 32

- **Match n° 29954688, Montélier US 1 / Chat. Goubet 1 coupe U17 Vivier Boudrier du 14/12/2024**
- **Match n° 300512, Ent. Montélier Chabeuil 21 / GFHT 21, coupe U 20 Georges Etienne, du 14/12/2024**
- **Match n° 28693855, Montélier US / FC Eyrieux Embroye, U15 D2 poule B du 15/12/2024.**

Objet : Matches non joués

Considérant que les matchs sus-cités qui devaient se dérouler sur le terrain du club de Montélier ne se sont pas joués par suite de terrain impraticable.

Considérant qu'en pareil cas, la procédure à appliquer décrite dans l'article 71 des Règlements Sportifs du district indique le mode opératoire dévolue au club concerné :

« Un terrain peut être déclaré impraticable par arrêté municipal, auquel cas celui-ci s'impose à tous. Un arrêté municipal doit :

- être établi sur un papier officiel de la mairie (lettre à entête),*
- Comporter un numéro d'enregistrement,*
- Mentionner deux dates : celle de la décision et celle de l'exécution,*
- Comporter obligatoirement la signature du Maire ou de son représentant mandaté, et du sceau de la mairie. Cet arrêté notifié au club est affiché à la porte du stade et envoyé par e-mail au District et à la personne chargée de la permanence sportive, dont les coordonnées figurent sur le site du District.*



Le club recevant doit également aviser par contact téléphonique :

- La personne chargée de la permanence sportive, - L'arbitre, les arbitres assistants,
- Le ou les délégués officiels désignés,
- Le club adverse afin qu'ils ne se déplacent pas ».

Attendu que le club recevant **Montélier US** n'a pas respecté les obligations imposées en pareil cas, à savoir :

- La permanence du district n'a pas été avisé
- Un arbitre non avisé s'est rendu sur le terrain de Montélier
- L'arrêté municipal est irrégulier

Considérant que le club de Montélier dans son courrier du 23/12/2024 reconnaît les manquements qui lui sont reprochés.

La commission donne **match perdu par forfait** à l'équipe de Montélier pour les **3 matchs** pour omission des obligations dévolues au club recevant en cas d'arrêté municipal.

En vertu de l'article 16 des règlements sportifs du District :

- **Coupe U17 Vivier Boudrier**

Montélier US 1 : 0 point , 0 but

Chat. Goubet 1 : 3 points, 3 buts et qualifie l'équipe Chat. Goubet pour le tour suivant de la coupe U17 Vivier Boudrier

- **coupe U20 Georges Etienne**

Ent. Montélier Chabeuil 21 : 0 point , 0 but

GFHT 21 : 3 points, 3 buts et qualifie l'équipe GFHT pour le tour suivant de la coupe U20 Georges Etienne

- **U15 D2 championnat**

Montélier US : 0 point , 0 but

FC Eyrieux Embroye : 3 points, 3 buts

Dossier transmis à la commission des compétitions Seniors aux fins d'homologation.

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Pierre FAURIE



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 12

REUNION DU 14/01/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : Pierre FAURIE, Gérard FANTIN
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- ***Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.***

DOSSIER n° 33

Match n° 29832701, Pierrelatte 2 / US Montélimar 2, Coupe Xavier Bouvier du 15/12/2024

Réclamation d'après match de ATOM'SPORT FOOTBALL PIERRELATTE

Le club a écrit :

« Nous souhaitons porter réclamation concernant le match cité en objet en raison de la présence sur la feuille de match de l'UMS2 de plusieurs joueurs n'ayant pas le droit de jouer, puisque ayant joué avec leur équipe 1 en championnat le 7 décembre.

Les joueurs concernés sont :

N°4 : IBRA N

N°7 : MOHAMMED D

N°11 : LORENZO C

N°12 : DIABY G

Ces 4 joueurs, ayant joué avec l'équipe première de l'UMS en championnat le 7 décembre, n'avaient donc pas le droit d'être alignés contre nous lors du match de Coupe Xavier Bouvier dimanche 15 décembre ».

Considérant qu'avant de se prononcer sur le fond de la réclamation, la Commission doit en étudier la recevabilité en la forme ;

Attendu que l'article 99 des Règlements Sportifs du District D/A. prévoit que « Cette réclamation doit être nominale et motivée, au sens des dispositions prévues, pour les réserves, par l'article 96 » ; qu'en application de l'article 96 des Règlements Sportifs du District D/A « Les réserves doivent être motivées, c'est-à-dire mentionner le **grief précis opposé à l'adversaire.**

Considérant que la réclamation ne mentionne pas le nom précis des joueurs ni leur numéros de licences, la motivation ne permet pas d'identifier le grief qui permet de se référer à un texte de nos



Règlements Sportifs et que la réclamation n'indique ni le nom et la signature de l'auteur de la réclamation; qu'elle est donc irrecevable en la forme ;
Considérant que le non-respect des formalités relatives à la formulation et au dépôt de la réclamation entraîne son irrecevabilité.

Pour ces faits, la commission de Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Pierrelatte sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 34

Match n°285515736, Sud Ardèche F.21 / FC Montélimar 21, U20 D1 du 21/12/2024

Suite aux différents rapports de l'arbitre de la rencontre du match sus-cité et de l'éducateur de FC Montélimar, **Le match a été arrêté à la 92 minute par l'arbitre**, l'équipe étant réduite à moins de 8 joueurs suite à des suspensions de joueurs. Le score était à ce moment de 3 à 2 pour l'équipe de Sud Ardèche.

la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC Montélimar.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

Sud Ardèche F. 21 : 3 points ; 3 buts

Fc Montélimar 21 : 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes aux fins d'homologation

DOSSIER n° 35

Match n° 28516287, US Moursoise 2 / AS Cornas 1, U17 D2 poule A du 14/12/2024

Evocation du club de AS Cornas portant sur la qualification et/ou la participation du joueur HANAFI EL AZZA licence n°2548016864 pour le motif suivant :

« Ce joueur était sur le coup d'une suspension d'un match avec date de prise d'effet le 02/12 /2024».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique le 16/12/2024 pour la dire recevable.

Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club AC de AS Moursoise le 07/01/2025 qui nous a pas fait part de ses remarques.

Considérant que le joueur HANAFI EL AZZA licence n°2548016864 a été sanctionné par la commission de discipline le 27/11/2024 à 1 match de suspension suite au 3^{ème} avertissement, sanction applicable à compter du 02/12/2024.

Considérant qu'entre le 02/12/2024, date d'effet de la sanction et le 14/12/2024 date de la rencontre qu'il a disputée contre le AS Cornas, l'équipe de US Moursaises n'a disputé aucun match.



Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur HANAFI EL AZZA licence n°2548016864 n'avait pas purgé le match avec l'équipe de son club engagé en championnat U17 D2, jour où il a participé à la rencontre du 14/12/2024 face à l'équipe de AS Cornas.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe US Mouroise** pour en reporter le gain l'équipe de AS Cornas.

En application des articles 16 des Règlements du District :

US Mours 2 : : - (moins) 2 points ; 0 but
AS Cornas 1 : 3 points ; 3 buts

Le club de US Mours est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur HANAFI EL AZZA licence n°2548016864, a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 20/01/2025 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

DOSSIER n° 36

Match n° 29465964, AS Berg Helvie / CO Chateauneuf du Rhone, Seniors F à 11, poule B du 15/12/2024

Réserve d'avant match posée par la capitaine de CO Chateauneuf du Rhone portant sur la qualification et/ou la participation des joueuses MANENT Cloe n°2546502922, CHENNIT Aliyah n°9602559743, NAIT SALEM Kenza n°2545113835, HERMANN Magali n°2543563873, GROMADA Natasha n°2545039855, du club AS Berg Helvie, pour le motif suivant ; sont inscrites sur la feuille de match plus de 2 joueuses mutées hors période."

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 16/12/2024 pour la dire recevable

Après vérification du fichier licences, il ressort que les 5 joueuses ci-dessous du club de l'AS Berg Helvie possèdent une licence frappée du cachet mutation « hors période » :

- MANENT Cloé n°2546502922,
- CHENNIT Aliyah n°9602559743,
- NAIT SALEM Kenza n°2545113835,
- HERMANN Magali n°2543563873,
- GROMADA Natasha n°2545039855



Considérant que l'article 42.1 a) des Règlements sportifs du District indique : «*Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale ».*

En conséquence la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de AS Berg Helvie pour en reporter le gain à l'équipe de Chateauneuf du Rhone.

En application des articles 16 des Règlements du District :

Chateauneuf du Rhone 1 : 3 points ; 3 buts
AS Berg Helvie 1 : - (moins)1point ; 0 but

Le compte du club de Pierrelatte sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 37

TRESORERIE

Relevé n° 1 – Saison 2024/2025

Affiliation	Clubs
552388	FC Aubenas
544713	SC Romans

Suite au 1^{er} rappel effectué le 02/10/2024 et au 2^{ème} rappel du 17/10/2024, les clubs suivants ne sont pas à jour du paiement du relevé n°1 du 10/09/2024 ; en application de l'article 114 des Règlements Sportifs du District Drôme Ardèche, la régularisation n'étant pas effectué au 12/11/2024, la Commission des Règlements leur inflige une **pénalité d'un retrait de 6 points supplémentaires au classement de l'équipe du club évoluant au niveau le plus élevé.**

Le président des Règlements
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Pierre FAURIE



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°20

Réunion électronique du 13 / 01 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence : PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

SA ST AGREVE :

- U9 le 21 Juin 2025,
- U11 le 21 Juin 2025,
- U13 le 22 Juin 2025,
- U15 à 8 le 22 Juin 2025.

US ANCONE :

- U7 le 07 Juin 2025,
- U9 le 07 Juin 2025,
- U11 le 08 Juin 2025,
- U13 le 08 Juin 2025.





AS DOLON :

U11 Futsal le 02 Mars 2025,
U13 Futsal le 01 Mars 2025.

U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Pour la phase printemps qui débutera le 15 Mars 2025, la Commission souhaite mettre en place les plateaux selon le schéma suivant :

- Niveau 1 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement,
- Niveau 2 : Plateaux composés d'équipes de joueurs U6/U7,
- Niveau 3 : Plateaux composés d'équipe de joueurs U7 uniquement.

Nous pourrions vous proposer cette pratique si l'ensemble des clubs se positionne dans ces différents niveaux afin de faire des poules géographiques d'un niveau cohérent.

Méthodologie :

Merci de vous rendre dans FOOTCLUBS.

Rubrique Epreuves puis Foot animation Loisir cliquer sur engager des équipes et suivre les différentes étapes.

Les clubs procéderont donc à leurs engagements depuis FOOTCLUBS jusqu'au 10 Janvier 2025.

En cas de difficultés contacter Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Merci de faire cette démarche au plus tôt pour nous faciliter la préparation des calendriers

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PREPARATION PHASE PRINTEMPS :

Par défaut les engagements de la phase AUTOMNE seront reconduits pour la phase PRINTEMPS.

Les clubs souhaitant inscrire de nouvelles équipes, faire évoluer leurs équipes à des niveaux différents de celui de la 1^{ère} phase feront parvenir leurs souhaits avant le 15 Janvier 2025, par mail officiel du club, à la commission des Jeunes.

Le principe de participation de 2 équipes max d'un même club par plateau est confirmé.

Prochains Plateaux : Samedi 15 Mars 2025 à 13h30.





U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Prochains plateaux : Samedi 01 Février 2025 à 10h00.

U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

2ème Phase D1 à D6 :

Début le samedi 01/02/2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

D1 :

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 19/01/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – GFHT1.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 8 du 08/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

HOSTUN – AS ST MARCEL LES VALENCE.

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au **19/01/2025** (Rectificatif du PV précédent) :

AS ST MARCEL LES VALENCE – PS ROMANS.

Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :

US DROME PROVENCE – FC VALENCE.

Retour Commission des règlements Dossier n°32 du 07/01/2025 :

Poule B : MONTELIER US 1 / FC EYRIEUX EMBROYE 1 du 15/12/2024.

MONTELIER US : 0 point ; 0 but.

FC EYRIEUX EMPBROYE : 3 points ; 3 buts.





BRASSAGES

RAPPEL :

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

Les calendriers des niveaux D3, D4 et D5 sont en ligne.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de l'Ent ASD FCCBG USP :

U15 Brassage poule D : Ent ASD FCCBG USP 3 évoluera en U15D5

U15 Brassage poule E : Ent ASD FCCBG USP 2 évoluera en U15D3 et devient Ent ASD FCCBG USP 1 pour le championnat.

U15 Brassage poule K : Ent ASD FCCBG USP 1 évoluera en U15D5 et devient Ent ASD FCCBG USP 2 pour le championnat.

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Tour 1/32é Finale :

La rencontre Ent BOURG ARGEN/St JULIEN – OL SALAISE RHODIA 2 est programmée le 19/01/2025 (MATCH A).

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FC FELINES St CYR – ES BOULIEU est programmée le 19/01/2025.

La rencontre de la journée du 17/11/2024, FOOT MONT PILAT – Ent ASD FCCBG USP est programmée le 19/01/2025 (MATCH B)

Tour 1/16é Finale (26/01/2025) :

Les rencontres sont en ligne.

Les vainqueurs des matchs A et B des 1/32é de finale ci-dessus se rencontrent. Le lieu du match sera déterminé selon les résultats. Les 4 clubs prévoient une réception potentielle.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16é finale. En cas de qualification contre FOOT MONT PILAT pour le 1/32é de la coupe Gilbert PESTRE, l'équipe Ent ASD FCCBG USP 1 deviendra l'équipe réserve pour cette compétition. L'équipe Ent ASD FCCBG USP 3 n'est plus en course pour la coupe Gilbert PESTRE.

D1 :

La rencontre de la journée 9 du 14/12/2024 est reportée au 19/01/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – GFHT1.





D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 8 du 08/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :
HOSTUN – AS ST MARCEL LES VALENCE.

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au **19/01/2025** :
AS ST MARCEL LES VALENCE – PS ROMANS.

Poule B :

La rencontre de la journée 9 du 15/12/2024 est reportée au 26/01/2025 :
US DROME PROVENCE – FC VALENCE.

Retour Commission des règlements Dossier n°32 du 07/01/2025 :

MONTELIER US 1 / FC EYRIEUX du 15/12 /2024.

MONTELIER US : 0 point ; 0 but.

FC EYRIEUX EMBROYE: 3 points ; 3buts.

BRASSAGES

RAPPEL :

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule, seront versés au niveau U15 D3. Les équipes classées troisièmes et quatrièmes de chaque poule intégreront le niveau U15D4. Les autres équipes intégreront le niveau U15 D5.

Les calendriers des niveaux D3, D4 et D5 sont en ligne.

Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

A l'issue de la première Phase de brassage et compte tenu des classements les clubs sont priés de noter les nouvelles numérotations des équipes de l'Ent ASD FCCBG USP :

U15 Brassage poule D : Ent ASD FCCBG USP 3 évoluera en U15D5

U15 Brassage poule E : Ent ASD FCCBG USP 2 évoluera en U15D3 et devient Ent ASD FCCBG USP 1 pour le championnat.

U15 Brassage poule K : Ent ASD FCCBG USP 1 évoluera en U15D5 et devient Ent ASD FCCBG USP 2 pour le championnat.

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.





UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE Ch VIVIER BOUDRIER :

Le tirage du 1er tour de la Coupe est en ligne. Dernières rencontres de ce tour programmées le 18/01/2025.
Le tirage des 1/16^e de finale est en ligne. Les rencontres sont programmées le 25/01/2025.

Rencontres reportées du 14/12/2024 :

ANCONE US 1 / FC RHONE VALLEES 1 est reportée au 18/01/25
AS CORNAS 2 / FC BOURG LES VALENCE 1 est reportée au 18/01/25
FC PLATEAU ARDECHOIS / AS CHAVANAY 2 est reportée au 18/01/25
Ent HERMITAGE CHATEAUNEUF / GFHT 1 est reportée au 18/01/25

Retour Commission des règlements Dossier n°32 du 07/01/2025 :

MONTELIER US 1 / FC GOUBETOIS 1 du 14/12 /2024.
MONTELIER US : 0 point ; 0 but.
FC GOUBETOIS: 3 points ; 3 buts et qualifie l'équipe FC GOUBETOIS pour le tour suivant.

D1 :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

US MOURS / AS SUD ARDECHE F 1,
en retard est programmée le 22/02/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024 :

FOOT MONT PILAT 1 / GF HERMITAGE TOURNON 1
en retard est programmée le 22/02/2025.

Brassage

RAPPEL :

A l'issue de la phase de BRASSAGES, les premiers et deuxièmes de chaque poule ainsi que les 6 meilleurs troisièmes des 7 poules, seront versés au niveau U17 D3 (2 poules de 10). Les autres équipes intégreront le niveau U17 D4 (2 poules de 12 + 2 poules de 10).

U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.





U20D1 :

Journée 2 : La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, ES BOULIEU – US VALLEE JABRON est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, FC MUZOLAIS – US MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

La rencontre de la journée 2 du 21/09/2024, GF HERMITAGE TOURNON – FC MONTELMAR est programmée le 18/01/2025.

Journée 3 : La rencontre de la journée 4 du 28/09/2024, SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Journée 7 : La rencontre de la journée 7 du 16/11/2024, AS CHAVANAY – AS SUD ARDECHE est programmée le 01/03/2025.

U20D2 Poule B :

Journée 1 : La rencontre de la journée 1 du 30/11/2024, Ent BERG HELVIE RUOMS – VALENCE FC est programmée le 18/01/2025.

Coupe Georges ETIENNE :

1^{er} Tour Samedi 14 Décembre 2024. 28 équipes engagées. 12 matchs + 4 exempts (AS SUD ARDECHE FOOT 1, FC DU CHATELET, US VALLEE DU JABRON & VALENCE FC).

Retrait du FC CHATELET.

Les rencontres suivantes du 1^{er} Tour du 14/12/2024 sont reportées au 18/01/2025 :

AS CORNAS 1 / ES CHOMERAC,
AS ST MARCELLOISE / ASF PIERRELATTE.

Retour Commission des règlements Dossier n°32 du 07/01/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL / GFHT du 14/12 2024.

MONTELIER US : 0 point ; 0 but.

GFHT: 3 points ; 3 buts et qualifie l'équipe GFHT pour le tour suivant.





COMMISSION FÉMININE

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du 13 janvier 2025

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes et séniors F et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Elodie LAFFORGUE, Daniel CHEVAL, Thibaut JANISSET, Dylan LE FRIANT et Michel PEYROUZE

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.

Horaire officiel : dimanche 10h ou samedi 20h si éclairage homologué. C'est le dimanche 10h qui est saisi par défaut. Pour jouer le samedi soir à 20h, merci de vous rapprocher de la commission.

Concernant les plages horaires autorisées, vous reporter à la page 48 sur le guide pratique en ligne sur le site du district.

Les calendriers de la phase de la D2 seront en ligne sur le site du district à partir du 15 janvier prochain.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Thibaut JANISSET – 07.82.23.70.77

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

En séniors F, peuvent participer aux rencontres 3 joueuses U16 avec double sur-classement et 3 joueuses U17 avec double sur-classement. Le dossier de sur-classement est à télécharger sur le site de la ligue dans la rubrique documents et licences. Il doit être complété et signé par un médecin (traitant, du sport ou fédéral) et envoyé à la commission médicale de la ligue accompagné de l'électrocardiogramme.





Horaire officiel : dimanche 10h ou samedi 20h si éclairage homologué. C'est le dimanche 10h qui est saisi par défaut. Pour jouer le samedi soir à 20h, merci de vous rapprocher de la commission.

Concernant les plages horaires autorisées, vous reporter à la page 48 sur le guide pratique en ligne sur le site du district.

Les calendriers de la phase 2 seront faits le 13 janvier et en ligne le 15 janvier au plus tard sur le site du district.

CHAMPIONNAT U13 F

Responsable

Mathilde REBOULLET – 06.08.82.29.55

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13, les U12, les U11 et 3 U10.

Ballon taille 4,2 mi-temps de 30 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 13h30.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le samedi après-midi de 12h30 à 15h00.

Les calendriers de la phase 2 seront faits le 13 janvier et en ligne le 15 janvier au plus tard sur le site du district.

HAMPIONNAT U15 F

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.

Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Les calendriers de la phase 2 seront en ligne le 15 janvier au plus tard sur le site du district.

COUPE U15 F DESTIA ROSELYNE LAULAGNET

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr





Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15, U14, U13 et 3 U12.
Ballon taille 5,2 mi-temps de 35 min.

Horaires officiels de rencontres : le dimanche à 10h00.
Plage horaire autorisée pour le club recevant : le dimanche de 9h30 à 11h00.

Tirage du 1^{er} tour en ligne sur le site du district.

1^{er} tour le 2 février : 2 exempts Salaise Rhodia et RC Tain Tournon

CHAMPIONNAT U18 F

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U18F, U17F, U16F en nombre illimité et les U15F dans la limite de 3 maximum.

Ballon taille 5,2 mi-temps de 40 min.

Horaires officiels de rencontres : le samedi après-midi à 15h.

Les calendriers de la phase 2 pour la pratique à 8 seront en ligne le 15 janvier au plus tard sur le site du district.

COUPES DEPARTEMENTALES DESTIA CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

Responsable

Nathalie PELIN - 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

1^{er} tour de la coupe Destia Camou Wolf le 26 janvier. Le calendrier est en ligne sur le site du district.

FOOT LOISIRS SENIORS F – LES RENCONTRES

Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Les clubs souhaitant s'engager sur ce championnat loisirs doivent avoir 10 licences loisirs F minimum de saisies.

CHALLENGE FUTSAL SENIORS F JEAN PIERRE VAUX





Responsable

Elodie LAFFORGUE – 06.86.50.44.08

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Le challenge se déroulera le 19 janvier 2025 à Tournon sur toute la journée et le programme des rencontres sera transmis aux clubs engagés mercredi prochain.

12 clubs engagés.

JOURNEES EVENEMENTIELLES

Responsable

Dylan LE FRIANT – 06.99.39.17.36

Les informations concernant les journées événementielles seront en ligne sur le site du district et une information à chaque club sera envoyée en temps et en heure à chaque club.

Nous vous rappelons l'importance de participer à ces journées tant concernant la structuration et la démarche de labellisation de vos clubs que concernant le fait de pouvoir observer les filles évoluant dans les championnats garçons.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Opération « femmes foot en DROME ARDECHE » : les responsables sont Daniel Cheval (06.81.84.00.87) et Michel Peyrouse (06.08.34.54.65).

Nous vous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire (prévoir cependant une feuille de match papier en cas de non-fonctionnement de la FMI) sauf pour le foot loisirs « les rencontres »

Encore trop de feuilles de match papier. Merci de faire le nécessaire afin que la tablette fonctionne (accès, mise à jour)

Eric Thivolle est à votre disposition si besoin au 06-13-86-01-14.

Nous vous rappelons que du vendredi à midi jusqu'au dimanche soir, toutes les demandes de modifications, les arrêtés ou autres sont à envoyer à la **personne de permanence** et non aux commissions. Ses coordonnées se trouvent sur le site du district dans la rubrique permanence sportive. Il y a aussi une personne de permanence pour les arbitres.

Nous vous rappelons que le port de voile sur les terrains est strictement interdit ainsi que le port de tous bijoux y compris les boucles d'oreilles (même serties).





COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 20

LA C.D.A. VOUS SOUHAITE A VOUS TOUS, UNE BONNE ANNÉE 2025.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DES 18 ET 19 JANVIER 2025

BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43). Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur

CARNET ROSE

La cda félicite Mickael Dubois pour la joyeuse arrivée de leur petit Louis dans leur foyer.

DYSFONCTIONNEMENT PORTAIL DES OFFICIELS

En raison de problèmes informatiques, **nous vous demandons de ne plus considérer l'application sur smartphone comme un moyen de communication officiel et de toujours vous référer au Portail Des Officiels sur ordinateur**, en vous déconnectant du Portail Des Officiels sur ordinateur en cliquant sur le carré en haut à droite sur l'ordinateur puis vous reconnecter avec vos codes à chaque consultation.

Les désignations sur le site internet du district rubrique « Compétitions » restent visibles et valables.

En cas de doute, contactez la commission.

Les arbitres disponibles qui n'ont pas de désignation lors d'une journée complète doivent contacter la commission.

INFORMATION SENIORS D1 D2

La commission demande à tous les arbitres seniors D1 et D2 de nous envoyer avant le 31 janvier 2025 leur RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)

COUPE DE FRANCE DES ARBITRES 2024/2025

La CDA félicite notre arbitre de Ligue R3, Monsieur DJAID Oussama, fait partie des 16 qualifiés pour la phase terrain. Nous lui souhaitons une bonne chance pour la suite.





DERNIER RATTRAPAGE DU TEST TAISA

La C.D.A. vous informe que le dernier rattrapage de la saison le samedi 01 février 2025 à Guilherand-Granges (Stade des Combes) Rendez-vous à 10h.

Seul les arbitres avec leur dossier médical validé seront aptes à courir.

BENLABIED YONI JAD
BILLON JULES JAD
BOUSHABA JASMINE JAD
CHAVANT TITOUAN JAD
DE CILLIA BRAYAN JAD
FELIX TOM JAD
COUTUREAU VALERE JAD
GIRY MAELY JAD
MARMY AIMEN JAD
POLATOGLU TALIP JAD
VIOUGEAS VINCENT D2
DUSSAUD GERALD D3
BAGHOUGHY AZIZ AA
BEATTIE ELLIOT AA
CHABBAT MAURICE AA
LOMBARD LOIC AA
MONTROT MICHAEL AA
PEGUET CHLOÉ AA
PERDRIOLE RAPHAEL AA
ROUBI FRÉDÉRIC AA
AMEUR ZOUHAIER D4
AMROUNE SAMIR D4
BARBOSA LAURENT D4
BORNIER INGRID D4
EL METTALSSI HAMEZA D4
GHARIBIAN STÉPHANE D4
GODET CÉDRIC D4
HARDI OTHMAN D4
HERMANN MAGALIE D4
VALENCONY ANDRÉ D4
VERRECHIA LAURENT D4
WADJIB IMRANE D4



STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission des arbitres vous rappelle que vous devez faire 18 week-ends pour les adultes sur la saison, 15 pour les jeunes et les féminines dont un week-end dans les 3 dernières journées. Attention certains arbitres à la trêve ont un nombre de week-end limité soyez vigilant à propos de vos indisponibilités pour pas pénaliser votre club.

FORMATION INITIALE EN ARBITRAGE ADULTES & JEUNES

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe des 2 prochaines formations FIA de la saison sportive 2024-2025.

Pour les candidats arbitres adultes uniquement elle aura lieu au siège du district :

- Samedi 25 janvier 2025 8 h à 18 h
- Vendredi 31 janvier 2025 8 h à 18 h
- Samedi 01 Février 2025 8 h à 18 h
- Vendredi 07 février 2025 19 h à 22 h

A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30.

Dernière FIA jeune de cette saison :

- Lundi 24 au Jeudi 27 février 2025 à CHATUZANGE LE GOUBET
- Samedi 01 Mars 2025 9 h à 12 h 30

Candidats jeunes uniquement : formation en internat sur 4 jours

A ce jour, les inscriptions sont ouvertes et sont limitées à 30.

Vous trouverez ci-dessous le lien pour effectuer l'inscription de vos futurs candidats à l'arbitrage :

[Le calendrier des formations initiales arbitres – Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football \(fff.fr\)](#)

Pour tous renseignements complémentaires :

Inscriptions : service formation de la LAURA : 04 72 15 30 21 – formations@laurafoot.fff.fr

Formation (déroulement, contenu...) : Baptiste PROTOY – CTDA : 06 15 60 01 54 –

bprotoy@drome-ardeche.fff.fr

RECYCLAGE DES ARBITRES – D1 ET D2





Le recyclage des arbitres D1 et D2 se déroulera le samedi 18 janvier 2025. Vous devrez vous munir d'un stylo, de votre sifflet et de vos cartons.

Pour la partie terrain, merci d'apporter vos crampons et de baskets de running ainsi que deux tenues sportives (notamment en cas de pluie - adaptées aux conditions climatiques).

Merci de prévoir un nécessaire pour la douche.

Le rendez-vous sera à 8h15 au Stade de la Plaine à Saint-Péray fin prévu 18 H 00

Votre présence est obligatoire. Toute absence entrainera un retrait de 5 points sur la note « comportement ». Si vous êtes en possession d'un Certificat Médical, merci de le transmettre dans les plus brefs délais à la CDA. Un CM dispensant de sport, vous permettra évidemment de ne pas pratiquer, mais votre présence à l'ensemble du recyclage est obligatoire. La CDA vous précisera votre situation au regard du CM fourni.

Liste des Arbitres convoqués :

DISTRICT 1 :

BAUDUIN Sylvain,
BEGOT Sébastien,
DJERIDI Idriss,
EL MARRAHI Saïd,
GHEBBARI Nourredine,
GUILLARD Sébastien,
HAVARD Clément,
LELONG Julien,
MARLHIN Alexandre,
MEGHZILI Karim,
SEDDOUGUI Fouad.
SOUL Khaled,

DISTRICT 2 :

AYDIN Aydin,
AZCUE Axel,
BAZRI Mustapha Farid,
DE JESUS SOUSA José,
JOUAN Jannick
JUSTIN Alexis,
KAYA Bunyamin,
KERBOGHOSSIAN Pierre,
MALOSSANNE Aurélien,
MALOSSE Sébastien,
MICHEL Sébastien,
PINTO Patrick,
SADIK Salim,





SELLAMI Bilel,
VIOUGEAS Vincent,
ZOUINE Khalid.

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

JANVIER

Samedi 18 : Recyclage D1/D2- GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 18h
Samedi 25 et Vendredi 31 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h

FÉVRIER

Samedi 01 : FIA Adultes – DDAF – 8h à 18h
Samedi 01 : Rattrapage Tests Physiques (Lieu à définir) – 10h à 11h
FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) –
Samedi 08 : Recyclage D3 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h
Samedi 15 : Recyclage JAD – à définir (secteur nord) – 8h à 13h
Lundi 24 au jeudi 27 : FIA Jeunes & Adultes – CHATUZANGE LES GOUBET – 8h à 18h (Adultes) / Internat Jeunes

MARS

Samedi 01 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – 9h00 à 12h30
Samedi 15 : Recyclage D4 – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h
Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade à définir) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **BLIN William** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **ROSINI Stéphane** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DELORME Lucie** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DEYGAS Philippe** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **ROUBI Frederic** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **COURBIS Agnes** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **DEHDOUD Naim** : Courriel lu et noté
- **DOMINGOS Elder** : Courriel demande de remboursement suite à un forfait.

COURRIERS DES CLUBS

- **FC HAUTERIVE US GRAND SERRE** : Vœux 2025 remerciement
- **US VALLEE JABRON** : Vœux 2025 remerciement
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel félicitation prestation arbitrale, remerciement

Président CDA
Nicolas BRUNEL





COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°04

Réunion du 16 décembre 2024

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
MARLHIN Alexandre	X		
PEALAT Philippe		X	
GALES Gérald	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel	X		
FAURIE Pierre	X		
FOUYAT Camille			
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent	X		
LAFFORGUE Elodie	X		
MOMBARD Martine	X		
PELIN Nathalie	X (visio)		
PION Jean-Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy	X		
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard		X	

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

JF. VALLET revient sur le calendrier écoulé et les événements qui se sont déroulés depuis le dernier Comité de Direction.

Le Comité de Direction félicite l'AS Sud Ardèche Foot pour sa qualification en 32^{ème} de finale de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

II. ADMINISTRATIF

1. Elections FFF

Le Président revient sur l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée le samedi 14 décembre. Celle-ci a vu l'élection de la liste portée par P. DIALLO pour les quatre prochaines années

Il informe également que Didier ANSELME a été élu Président de l'AE2F (Association des Employeurs du Football Français).

2. Futsal

C. BRESSON présente le format des compétitions futsal de la saison 2024-2025. Celles-ci se dérouleront principalement sur le mois de janvier 2024. A ce jour 64 équipes garçons et 29 équipes filles sont inscrits.

Y. VALLET détaille l'organisation du Futsal de Noël pour la catégorie U7 organisé en collaboration avec l'ES Sarras St Vallier.

3. Point compétitions : Jeunes – Séniors – Féminines

P. AUBERT, N. PELIN et D. DJEDOU effectuent un point sur l'état des compétitions jeunes, féminines et seniors. En raison des intempéries et des arrêtés municipaux, quelques matchs en retard sont actuellement reprogrammés au 21.22/12, au 11.12/01 ou au 18.19/01

4. Assemblée Générale

Le Comité de Direction valide le PV de l'Assemblée Générale du 05.12.2024 et note la bonne tenue de cette Assemblée Générale.

5. Réunion de secteur

Le Comité de Direction valide le calendrier des réunions de secteurs et les modalités d'organisation de celles-ci. Une ébauche de l'ordre du jour est également établie.

PLANNING REUNIONS DE SECTEUR SAISON 2024/2025					
Secteurs	Clubs Supports	Lieux (Ville, Salle...ou Stade)	Horaires	Dates	Resp. Secteurs
1 & 2	RC TAIN TOURNON	TAIN, salle	19h	03 Feb 2025	Jean François VILLAND / Laurent JULIEN
3 & 4	ENT.S. CHOMERAC	CHOMERAC, salle de Téoule	19h	10 Feb 2025	Mathilde REBOULLET / Richard ZAVADA
5 & 6	ATLETIC FOOT CEVEN	LES VANS, Centre Accueil	19h	17 Feb 2025	Richard ZAVADA
7 & 8	US PEYRINS	PEYRINS - Salle des Fêtes	19h	03-mars-25	Jean Yves COQUELLE / Roland ARNAUD
9 & 10	ES Beaumontéléger	MONTELEGER - Salle des Fêtes	19h	17-mars-25	Djamel DJEDOU / Nathalie PELIN
11 & 12	AS SAHUNE	SAHUNE - Salle Municipale	19h	24-mars-25	Philippe AUBERT / Claude BRESSON

Participation DDAF à l'organisation : 150 € sur justificatif facture du club support





6. Plan d'Engagement FFF

Le Président présente le plan d'engagement FFF et les trois axes relatifs à celui-ci :

- Lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations
- Mixité, citoyenneté, diversité, inclusion
- Adaptation aux défis environnementaux

Ce plan a été présenté lors de l'AG Fédéral par P.PARENT et a fait l'objet d'une validation de son état d'avancement par une société d'audition.

7. Analyse candidature événements DDAF

Le Comité de Direction valide les lieux des manifestations sportives du District 2024/2025 :

- Journée Nationale des Débutants : Stade G. POMPIDOU – Valence
- Finale du Festival Foot U13 Pitch : Complexe Sportif Léon SAUSSET – Tournon-sur-Rhône
- Finale des Coupes Drôme-Ardèche : A définir

8. Point Marketing - Partenariat

Un état d'avancement de l'activité Marketing-Partenariat depuis la réorganisation de cette activité le 01 septembre 2024. Le Comité de Direction valide l'ensemble des travaux effectués dans ce cadre-là ainsi que les différents naming des compétitions :

- Coupe U13 KOESIO – Charles ANDRE
- Coupe U15 CREDIT AGRICOLE – JP QUINTIN
- Coupe U15 F DESTIA – Roselyne LAULAGNET
- Coupe U17 ERM VALLON – Vivier BOUDRIER
- Coupe Séniors F DESTIA – Camou WOLF

A ce jour, la signature de nouveaux contrats partenaires ainsi que la renégociation de certains contrats fournisseurs permettent une balance positive de 19 000 € entre la saison 2023/2024 et la saison 2024/2025.

9. Organisation – Equipe de France Futsal

C. BRESSON propose l'organisation d'un rassemblement de l'Equipe de France de Futsal qui se déroulerait du 16 au 20 février 2025 avec deux rencontres internationales à la clé.

Le Comité de Direction se positionne favorablement à l'organisation de cette manifestation sous réserve de la disponibilité des installations pouvant accueillir ce type d'événement.

10. Weekend des bénévoles à Clairefontaine

R. ARNAUD présente la liste des bénévoles retenus pour participer au week-end des bénévoles qui se déroulera les 15 et 16 mars 2025 à Clairefontaine à destination des nouveaux Dirigeants de moins de 5 ans :





Week-End Bénévoles à CLAIREFONTAINE 15 et 16 Mars 2025

DISTRICT	CLUB	MME/M.	NOM	PRENOM	N° DE LICENCE	PORTABLE	POINT DE DEPART TOLA VOLOGE ou COURNON
DROME ARDECHE	519782 / FC PLATEAU ARDECHOIS	M.	DESBOS	Sylvain	2500558340	06 72 46 16 78	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	590379 / US VALLEE JABRON	M.	PASCAL D'AUDAUX	Clément	2546343752	07 85 62 16 22	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	552125 / FOOTBALL EN MONT PILAT	M.	BONNARD	Denis	9602263481	06 15 16 55 29	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	548044 / OL ST MONTAN	M.	PESENTI	Julien	2544108404	06 11 86 61 30	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	504390 / FC PEAGEOIS	Mme	MONIER	Jennifer	960440544	07 68 97 29 76	TOLA VOLOGE
DROME ARDECHE	561202 / ATHLETIC FOOT CEVEN	M.	THOMAS BILLOT	Pascal	2578634428	06 10 02 62 79	TOLA VOLOGE

11. Centenaire

Le Président informe le Comité de Direction que le match du centenaire opposera l'Association des Anciens Verts face aux Variétés Club de France. Par ailleurs, pour des raisons de facilités, une visite sera prochainement effectuée au Domaine des Clévos pour étudier la possibilité du site d'accueillir l'événement.

II. TECHNIQUE

1. Arbitrage

JF. VALLET informe que la formation PSC1 va devenir obligatoire lors des Formations Initiales en Arbitrage dès la saison 2024/2025.

N. BRUNEL informe le Comité de Direction de la démission de M. Jean-Baptiste RIPERT de sa fonction de Secrétaire Général de la Commission en Arbitrage. Le Comité de Direction remercie Jean-Baptiste pour son investissement au sein de la commission depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, la Ligue déplore également des dysfonctionnements relatifs aux Portail des Officiels.

2. Formation

Y. VALLET informe de la diminution des inscriptions aux CFI (Certificats Fédéraux d'Initiateurs).

Dans le cadre de la formation professionnelle, un projet est en cours d'élaboration pour accompagner davantage nos clubs dans leur professionnalisation.

III. QUESTIONS DIVERSES

Requête de M. Gaétan ELDIN relative au forfait de l'équipe réserve de l'Ol St Montanais le 3 novembre 2024 :

Par Mèl du 10 novembre 2024 M. ELDIN sollicite le réexamen de la décision de la Commission des Compétitions actant le forfait de l'équipe 2 de l'Ol St Montanais pour la rencontre l'opposant à celle de l'US Ancône. Celui-ci fait valoir que les licences alors invalidées par la Ligue ont été réactivées et que cette réactivation justifie que le match soit maintenant joué. Il demande également la suppression des sanctions financières (amende) et sportives (perte d'un point au classement).





Faisant application de l'article 198 des règlements généraux le Comité de Direction a inscrit l'affaire à l'ordre du jour de sa réunion. Il relève que la décision de réactivation n'a pas d'effet rétroactif, qu'en conséquence faute d'un nombre requis de joueurs titulaires d'une licence valide à la date de la rencontre du 3 novembre l'équipe de St Montan ne pouvait jouer, qu'elle a donc été à juste titre déclarée forfait.

Le Comité de Direction écarte également toute mesure gracieuse dans le sens souhaitée par l'OI St Montanais. Celle -ci qui serait prise en méconnaissance des règlements de la compétition que le District a la responsabilité d'organiser, introduirait une rupture dans l'égalité de traitement due à chaque club, égalité à laquelle le District a le devoir de veiller scrupuleusement. Elle reviendrait aussi à occulter et excuser les graves manquements pour lesquels M. ELDIN a été sanctionné par la Commission de Discipline de la Ligue.

Pour ces motifs le Comité de Direction rejette à l'unanimité la demande de l'OI St Montanais comme totalement injustifiée.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD